

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 10 août 2026 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2026-DER-186
visant à une hauteur libre de 0,72 m sous l'enseigne et une superficie totale de
l'enseigne de 4,32 m² sur le lot 6 348 813, situé au 575, rang de la Montagne**

La dérogation mineure demandée vise à autoriser un dégagement de 0,72 m sous l'enseigne déjà en place, ainsi qu'une superficie totale de 4,32 m².

Le règlement de zonage 2009-185 présentement en vigueur prévoit une hauteur libre de 1,2 m sous une enseigne sur 2 poteaux et une superficie maximale de 4 m².

Dans le cas présent, une diminution de 0,48 cm de la hauteur sous l'enseigne et une augmentation de 0,32 m² de la superficie totale de l'enseigne sont demandées.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 14^e jour du mois de juillet 2026.



Manon Donais, directrice générale et
greffière-trésorière